



REGLE DES BRÛLAGES - LOISIRS



Commission Sportive Loisirs

NOM DU GROUPEMENT SPORTIF :

.....

Pour application de l'article 19, Brûlage « Loisir », du Règlement Sportif des Championnats Départementaux, le présent imprimé est à retourner, dûment rempli, au siège du Comité du Loiret **avant le 1^{er} match disputé.**

Composition des équipes intégrant la LISTE DES SEPT JOUEURS ET/OU JOUEUSES BRÛLE(S)

Equipe évoluant en Loisirs Masculin Poule :

Equipe évoluant Loisirs Féminin Poule

Type licence	Nom	Prénom	N° licence

Type licence	Nom	Prénom	N° licence

Equipe évoluant Loisirs Mixte

Type licence	Nom	Prénom	N° licence

A
Le

Nom et signature du Responsable du
Groupement Sportif